



Madame, Monsieur,

Je fais suite à votre courrier relatif au préavis de grève que vous avez déposé le jeudi 3 avril pour le mercredi 9 avril.

Dans ce courrier, vous revendiquez la mise en place des mesures suivantes :

- Revalorisation des rémunérations ;
- Maintien de l'indemnisation à 100 % pour les agents en congé maladie ordinaire et rétablissement du versement du régime indemnitaire aux agent.es en congé longue maladie, congé longue durée et congé grave maladie ;
- Prise en charge à 100% du coût de la prévoyance pour certains métiers ;
- Modification des lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne ;
- Amélioration des conditions de travail.

Le jour même du dépôt de ce préavis, vous appeleriez tous les agents d'Est Ensemble à se rassembler le mercredi suivant devant l'hôtel de ville de Montreuil, sans que puissent donc être programmées des échanges préalables.

Cependant, je souhaite rappeler que, dès 2025, à l'issue d'un cycle de négociations avec les organisations syndicales, notre établissement a adopté un ensemble de mesures en faveur des rémunérations, du déroulement de carrière et des conditions de travail des agents. Ces décisions ont été prises dans un contexte complexe et dans la recherche d'un équilibre entre les besoins des agents et les contraintes budgétaires.

Dans un contexte où le gouvernement a d'ores et déjà annoncé que le budget 2026 ferait l'objet de ponctions supplémentaires sur les collectivités territoriales, auxquelles l'autorité territoriale est opposée, la collectivité ne peut envisager, à ce stade, une revalorisation supplémentaire des rémunérations.

Plus que jamais, la priorité des collectivités doit être la revalorisation du point d'indice et la réforme des grilles indiciaires, sujet sur lequel nous continuons de nous mobiliser.

Par ailleurs, l'EPT s'est engagé à se rapprocher d'autres collectivités pour faire porter son opposition à la récente mesure imposée par le gouvernement sur l'indemnisation des agents en congé maladie ordinaire à hauteur de 90%.

Les lignes directrices de gestion en matière d'avancement de grade et de promotion interne ont été adoptées fin 2024. Il n'est pas prévu de les amender en 2025.

S'agissant de la prévoyance, conformément à nos engagements, le sujet sera inscrit à l'ordre du jour

des réunions de dialogue social à compter de juin 2025.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale des Services,

Séverine ROMMÉ

